

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
20 janvier 2017

---

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 49

présenté par  
Mme Batho

-----

**ARTICLE 2**

Après le mot :

« refusée »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 29 :

« lorsque l'exploration ou l'exploitation du type de gisement visé risque de porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 161-1. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement visant à la sécurité juridique des décisions de l'État.